



DÉCLARATION DU CANADA À LA 87^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OIAC

PRONONCÉ PAR TIMOTHY EDWARDS, REPRÉSENTANT PERMANENT PAR INTERIM

Monsieur le président, les Canadiens ont été choqués et indignés d'apprendre qu'un agent neurotoxique a été utilisé dans une apparente tentative de meurtre sur le territoire du **Royaume-Uni** le 4 mars. Les autorités britanniques ont répondu d'une manière rapide et exhaustive face à cet incident. Nous saluons leur engagement, en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, de tenir l'OIAC au courant de l'évolution de l'enquête, y compris leur notification initiale au Secrétariat la semaine dernière ainsi que les déclarations publiées hier et aujourd'hui. Les deux scénarios envisagés par le Royaume-Uni – qu'un État partie a utilisé un produit chimique toxique lors d'une attaque imprudente sur le territoire d'un autre État partie, ou que ce même État a perdu le contrôle d'un stock de produits chimiques toxiques – sont troublantes. Nous appelons l'État partie en question à répondre à la demande du gouvernement britannique de fournir une explication.

Malheureusement, ce dernier incident offre d'autres indications que la **norme mondiale** contre les armes chimiques s'érode à un rythme alarmant - une tendance inquiétante qui a commencé il y a six ans avec des allégations d'emploi de ces armes en Syrie. Depuis lors, des enquêtes indépendantes ont révélé que des acteurs étatiques et non étatiques ont utilisé des armes chimiques à plusieurs reprises. L'absence de reddition de comptes de la part des auteurs semble alimenter la conviction – comme nous l'avons vu en Syrie, en Irak, en Malaisie et maintenant au Royaume-Uni – que la communauté internationale est incapable d'arrêter l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes et que de tels crimes resteront finalement impunis.

Monsieur le Président, le Canada réaffirme qu'il condamne la **République arabe syrienne** pour ses violations constantes de la Convention sur les armes chimiques et du droit international humanitaire. Nous demeurons profondément troublés par les conclusions du dernier rapport publié au mois d'octobre par le Mécanisme d'enquête conjoint (MEC) de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à savoir notamment que les forces gouvernementales syriennes ont lancé le 4 avril 2017 une bombe aérienne contenant du gaz sarin sur la ville de Khan Cheikhoun.

Il s'agit de la quatrième fois que le régime d'Assad est reconnu responsable d'avoir utilisé des armes chimiques. Cette fois-ci, les forces militaires de la Syrie ont utilisé l'agent neurotoxique qu'elles avaient affirmé avoir expédié à l'extérieur du pays aux fins d'élimination. Les conclusions du MEC constituent une preuve, s'il en fallait une autre, que les hauts dirigeants de la Syrie ont sciemment fait le choix d'ignorer leurs obligations légales en faisant fi de l'interdiction mondiale d'utiliser des armes chimiques.

S'il y a utilisation, il y a possession; l'omission de divulguer une telle possession constitue une autre violation évidente de la Convention, soit l'échec de la Syrie de faire montre d'ouverture et d'honnêteté dans ses déclarations. Les quatre années de longues consultations avec le Secrétariat sans véritable progrès démontrent que la Syrie n'a jamais eu l'intention de se conformer à la Convention. En effet, les conclusions du MEC convergent directement avec ce que **l'équipe d'évaluation de la déclaration** (EED) de l'OIAC nous dit depuis un an et demi : que la Syrie n'a pas entièrement rendu compte de son programme d'armes chimiques, et que certaines des lacunes flagrantes dans son histoire font signe vers le maintien d'une capacité de production de gaz sarin.

Depuis lors, la Syrie ainsi que les décideurs principaux du programme ont systématiquement échoué à produire des documents sérieux ou à fournir des précisions convaincantes ou à donner suite au conseil du Secrétariat. Dans son dernier rapport daté du 2 mars, le directeur général a réitéré une conclusion qu'il avait d'abord tirée en juin 2016 : les explications de la Syrie « ne sont pas plausibles d'un point de vue scientifique et technique ». Il n'est pas nécessaire de savoir lire entre les lignes de ce rapport pour conclure que Damas manipule le processus dans le but de projeter une fausse image de coopération.

Le manque de bonne foi de la Syrie paraît évident pour quiconque ayant assisté à la séance d'information de l'Équipe d'évaluation des déclarations (EED) qui a eu lieu le 6 mars. Le représentant de la Syrie y affirmait que ce fiasco de quatre ans constitue une preuve de la sincérité de son pays. Nous sommes en désaccord avec cette affirmation. Le fait qu'après quatre ans nous n'avons jamais été aussi loin de comprendre la pleine portée du programme d'armes chimiques de la Syrie – alors que 22 questions sont toujours laissées en suspens et dénombrées – démontre tout à fait le contraire. L'envoi de 400 pages de documents au Secrétariat au mois de novembre n'a pas réussi à combler toutes les lacunes laissées en suspens; cela n'a fait qu'*allonger* la liste des écarts, tout en démontrant qu'un autre agent chimique pourrait avoir été développé – le septième agent non déclaré qui n'a pas été découvert au cours des travaux de l'EED. Cet envoi contredit par ailleurs directement les affirmations véhémentes qui ont été faites par les représentants syriens mois après mois et année après année, et selon lesquelles il n'y aurait jamais eu de documentation sur son programme ou que celle-ci aurait été détruite lors du conflit civil qui a sévi dans le pays.



Entre-temps, les allégations sur l'utilisation de produits chimiques toxiques comme des armes persistent à Ghouta et à Idlib. Nous remercions les membres du personnel de la **mission d'enquête** pour leur réponse rapide et diligente à ces allégations. Nous attendons leurs rapports avec impatience.

Nous sommes moins ravis par l'insistance de la Syrie pour que l'OIAC déploie une mission à l'est d'Hama après avoir prétendu qu'elle avait découvert des preuves de fabrication d'armes chimiques par des groupes d'opposition à quatre endroits différents. Le rapport de cette **mission spéciale**, qui a été publié le 2 mars, démontre qu'elle n'a trouvé aucun élément de preuve qui corroborait ces allégations. Il y a lieu de se demander combien de temps encore la Syrie sera autorisée à continuer à détourner l'attention des rares ressources du Secrétariat à ces recherches futiles.

Monsieur le Président, les membres du Conseil exécutif devraient se préparer, à titre d'intendants de la Convention, à prendre des mesures qui relèvent de leurs pouvoirs, y compris en vertu de l'article XII, afin de répondre aux violations de la Syrie. Si nous n'agissons pas maintenant dans de telles circonstances, quand le ferons-nous ? La Syrie a tourné le dos aux principes que nous défendons et auxquels elle ne se conforme manifestement pas. Le Canada est d'avis que la Syrie a perdu ses droits et ses privilèges de membre de l'OIAC. Elle ne devrait pas être autorisée à siéger parmi nous ou à participer aux diverses activités de l'Organisation, du moins jusqu'à ce que l'EET ait vérifié l'exactitude et l'exhaustivité de sa déclaration.

Monsieur le Président, il convient d'ajouter que le régime syrien a reçu le soutien de la **Russie** et de l'**Iran** lorsqu'il a évité d'assumer la responsabilité de ses actes. Comme la ministre des Affaires étrangères du Canada, Chrystia Freeland, l'a indiqué le 27 février, ces deux États « portent la responsabilité morale des crimes du régime ». Le Canada déplore les onze vetos opposés par la Russie au Conseil de sécurité, pour protéger son alliée du blâme. Cette obstruction systématique ignore froidement les souffrances des Syriens et empêche de tenir responsables de leurs actes les auteurs de ces atrocités.

Le Canada a par ailleurs été déçu d'apprendre que le CE-R-56 avait été incapable de prendre des mesures au mois de novembre. La responsabilité des attaques qui ont été confirmées par la mission d'enquête et le MEC doit être établie par tous les moyens à notre disposition. Au minimum, l'OIAC devrait partager les rapports et les renseignements de la mission d'enquête au **Mécanisme international, impartial et indépendant** (MIII), ainsi qu'élargir la portée du mandat de la mission d'enquête de façon à inclure l'attribution. Nous continuerons également de faire en sorte que ce Conseil s'acquitte de son obligation en s'assurant que la quête de justice pour les victimes de Khan Cheïkhoun et d'ailleurs ne se termine pas ici. Les actes du gouvernement syrien sont illégaux et indéfendables. Des mesures doivent être imposées afin de mettre de la pression sur la Syrie pour qu'elle se conforme à la Convention. À défaut de quoi, l'OIAC deviendra une organisation aux pouvoirs définitivement diminués, incapable de défendre ses principes fondamentaux.

À cet égard, le Canada était ravi de se joindre au lancement du **Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques** qui a eu lieu à Paris en janvier. Nous considérons que cet événement complète, sans remplacer, les mécanismes existants, et qu'il renforcera l'échange de renseignements entre les États, ce qui aidera à appliquer le droit national et international et à engager des poursuites. Nous saluons le gouvernement français pour son leadership dans ce dossier et remercions le directeur général pour sa présence au lancement. Nous exhortons également tous les États parties désireux de faire traduire les responsables de ces actes en justice de bien vouloir souscrire aux principes du Partenariat et d'envisager l'application de sanctions contre les personnes et les entités énumérées sur le site Web public.

En soutien à l'atténuation des menaces liées aux armes chimiques, le Canada, en tant que président pour l'année 2018 du **Partenariat mondial** (contre les armes de destruction massive et matières connexes) concentrera l'attention collective sur les questions relatives aux armes chimiques et sera prêt à mobiliser de nouvelles ressources nationales à cette fin, y compris pour tenir responsable ceux qui ont commis des atrocités liées à de telles armes.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'aborder brièvement quelques autres points. Le Canada accueille favorablement la confirmation du directeur général selon laquelle les restants d'armes chimiques aux bunkers d'Al-Muthana en **Iraq** ont été encapsulés et neutralisés, ce qui met fin au processus d'élimination de l'ancien programme de ce pays. Le Canada a été très heureux de venir en aide à l'Iraq au cours de la phase finale de ce processus de destruction, en octroyant, par l'entremise de l'OIAC, les fonds nécessaires pour payer des formations, données par des spécialistes canadiens, aux intervenants irakiens de première ligne sur les contre-mesures médicales, ainsi qu'aux experts des Autorités nationales sur l'échantillonnage, l'analyse et la décontamination.

Enfin, Monsieur le Président, notre coprésident sud-africain donnera un compte rendu sur les délibérations du **Groupe de travail à composition non limitée sur les futures priorités** au titre du point n° 14 de l'ordre du jour. Nous aimerions remercier les délégations pour leurs commentaires et leur soutien dont elles ont fait preuve tout au long du processus, ainsi que leurs premières rétroactions positives sur les recommandations provisoires. Nous comptons finaliser ce document au cours des semaines à venir.

Je demande que cette déclaration soit présentée en tant que document officiel de cette réunion du Conseil exécutif et publiée sur le serveur externe et le site Web public de l'OIAC.